



GAL Entreprendre

LEADER 2007-2013



GAL Entreprendre

« Favoriser, organiser et maintenir l'esprit d'entreprendre
en Pays du Grand Briançonnais »

2007-2013

Ce programme d'actions est financé par **l'Europe, la Région PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes** et géré localement par un partenariat public/privé (le Comité de programmation).

Il entend contribuer à l'économie du Grand Briançonnais en favorisant, en organisant et en maintenant le monde de l'entreprise.



LEADER

Qu'est-ce que c'est ?

**Liaisons Entre Actions de Développement
de l'Economie Rurale**

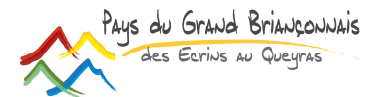
LEADER est une politique rurale d'exception : expérimenter, sur de nouveaux champs, de nouvelles méthodes.

La démarche LEADER c'est une approche méthodologique et territoriale visant au soutien de projets de développement rural exemplaires initiés par des acteurs locaux afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.



LEADER

Dans le Pays du Grand Briançonnais...



Une stratégie ciblée vers l'ENTREPREUNARIAT à travers l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'innovation, de développement durable et de création d'activités.

Porté par un Groupe d'action Local (GAL) composé de 10 représentants publics (élus du territoire et représentants des 2 Parcs) et de 10 membres privés issus de la société civile, le programme entend favoriser la mise en œuvre de partenariat public-privé.

Participation FEADER : 1 500 000 €

Contreparties publiques nationales acquises :

➤ Conseil Régional PACA : 898 473 €

➤ Conseil Général 05 : 219 200 €



Plan d'actions 2007-2013

5 Axes d'intervention

11 Dispositifs

1- La communication, la mise en réseau et les partenariats entre acteurs économiques du territoire

2- La compétitivité des outils et les systèmes coopératifs

3- La prospective économique (création de nouvelles activités, diversification des produits et des services, valorisation des savoir-faire des entreprises existantes)

4- L'ingénierie (animation, gestion, communication et évaluation du programme)

5- La coopération (orientée vers les territoires du massif alpin franco-italien)



GAL ENTREPRENDRE

1. Communication interne et mise en réseau

Dispositif n°1 : Améliorer la communication interne au Pays par la mise en réseau et créer des partenariats pour réussir

- Projet d'animation territoriale favorisant la mise en réseau des acteurs et une meilleure diffusion d'information sur le territoire
- Formation des personnes impliquées dans le développement local
- Actions d'information/sensibilisation des acteurs de l'économie locale
- Études/diagnostics, schémas, programmes stratégiques et plan d'actions, plate-forme d'ingénierie territoriale

Bénéficiaires : Communautés de communes, Parc naturel régional du Queyras, Établissements publics, Chambres, consulaires, Associations.

226 k€



GAL ENTREPRENDRE

1. Communication interne et mise en réseau

Dispositif n°2 : Contribuer à la construction du Pays par une promotion (thématique) commune : communiquer, promouvoir, informer

- Opérations collectives mettant en valeur les produits et les services du territoire (plans média, portails Web, outils de communication, manifestations, événementiels, ...)
- Promotion collective des activités ou des ressources (produits agro-alimentaires ou artisanaux, savoir-faire locaux, services, ...)
- Création, animation et signalétique d'itinéraires thématiques

Bénéficiaires :Collectivités, Pays, Parc naturel régional du Queyras, Établissements publics, Chambres consulaires, Associations, Offices du tourisme ; Collectifs profession ou interprofessionnels d'entreprises.

226 k€



GAL ENTREPRENDRE

2. Compétitivité des outils et systèmes coopératifs

Dispositif n°3 : Améliorer le management

- Formation (continue, FOAD, ...) des acteurs économiques du territoire sur les outils de management
- Action d'information/sensibilisation (dont les opérations d'animation collective) des entreprises ou des créateurs d'entreprise

Bénéficiaires :Collectivités, Pays, Parc naturel régional du Queyras, Établissements publics, Chambres consulaires, Associations, Organismes de formation professionnelle continue reconnus.

160 k€



GAL ENTREPRENDRE

2. Compétitivité des outils et systèmes coopératifs

Dispositif n°4 : Soutien aux outils et moyens de commercialisation

- Projets collectifs matériels ou immatériels permettant la démarche et la structuration de commercialisation des produits ou de services touristiques
- Actions collectives mutualisant des moyens de commercialisation
- Etudes de mise en œuvre

Bénéficiaires :Collectivités, Pays, Chambres consulaires, Associations, Offices du tourisme ; Collectifs professionnels ou interprofessionnels d'entreprises.

200 k€



2. Compétitivité des outils et systèmes coopératifs

Dispositif n°5 : Soutien aux outils et systèmes collectifs de production de biens ou de services

- Actions collectives mutualisant des moyens de production (ateliers relais, centre télé-travail, ...)
- Etudes de mise en œuvre de pépinières / hôtels d'entreprises, soutien à l'animation ;
- Projets de groupements d'employeurs, de coopératives d'entrepreneurs prenant en compte la saisonnalité/pluriactivité
- Etudes de mise en œuvre et soutien au fonctionnement de centrales d'achats ;

Bénéficiaires : Collectivités, Pays, Parc naturel régional du Queyras, Chambres consulaires, Associations, Groupements d'employeurs, Collectifs professionnels ou interprofessionnels d'entreprises

302 k€



3. Prospective économique

Dispositif n°6 : Services essentiels à la création ou la reprise d'activités de nouvelles entreprises/nouveaux actifs

- Actions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques du territoire sur la création d'emplois et d'activités (Forum, Wokshop, production et diffusion de guides d'accueil...)
- Accompagnements à l'installation foncière et gestion d'immobiliers d'entreprises (hors acquisitions)
- Création et animation de réseaux d'accueil, de centre de ressources

Bénéficiaires : Collectivités, Pays, Parc naturel régional du Queyras, Etablissements publics, Chambres consulaires, Groupements d'employeurs, Collectifs professionnels ou interprofessionnels d'entreprises, Organismes professionnels, Associations de soutien à la création d'entreprises.

118 k€



3. Prospective économique

Dispositif n°7 : Action d'information, communication, promotion valorisant le territoire pour attirer de nouvelles entreprises/ nouveaux actifs

- Actions d'information et de diffusion en faveur de la création/reprise d'activités et pour l'installation de nouveaux actifs (ville – campagne / de territoire à territoire) ;
- Actions de prospection/réalisation d'opérations/outils de communication mettant en valeur le territoire afin d'attirer des entreprises et des nouveaux actifs (événementiels, marketing territorial, ...) ;
- Actions de promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprendre

Bénéficiaires : Collectivités, Pays, Parc naturel régional du Queyras, Etablissements publics, Chambres consulaires, Groupements d'employeurs, Collectifs professionnels ou interprofessionnels d'entreprises, Organismes professionnels, Associations de soutien à la création d'entreprises.

108 k€



3. Prospective économique

Dispositif n°8 : Diversifier et développer les produits, les services et les savoirs-faires des entreprises existantes

- Etudes de marché/faisabilité sur de nouveaux produits / services et sur de nouvelles activités, aides à l'orientation sur les secteurs porteurs, études préalables à la création de projets de diversification
- Diagnostics collectifs et audits des besoins des entreprises par filière visant à mettre en place des dispositifs locaux d'accompagnements
- Accompagnement technique des filières



3. Prospective économique

Dispositif n°9 : Aides aux micro-entreprises

- Soutien matériel et immatériel aux projets d'adaptation des entreprises aux marchés** (diversification, nouveaux marchés, ...)
- Soutien aux projets d'amélioration et de développement** (nouveaux produits et services, mise en place de nouveaux procédés ou de nouvelles organisations du travail, acquisition de nouvelles technologies, innovation marketing et commerciale, amélioration des accès, communication/signalétique, amélioration et modernisation des équipements, ...)

*Ce dispositif, réservé aux TPE est très restrictif et n'est pas ouvert à ce jour
(conditions de mise en œuvre et critères d'éligibilité à définir)*



4. Coopération

Dispositif n°10 : Coopération interrégionale, transnationale et transfrontalière

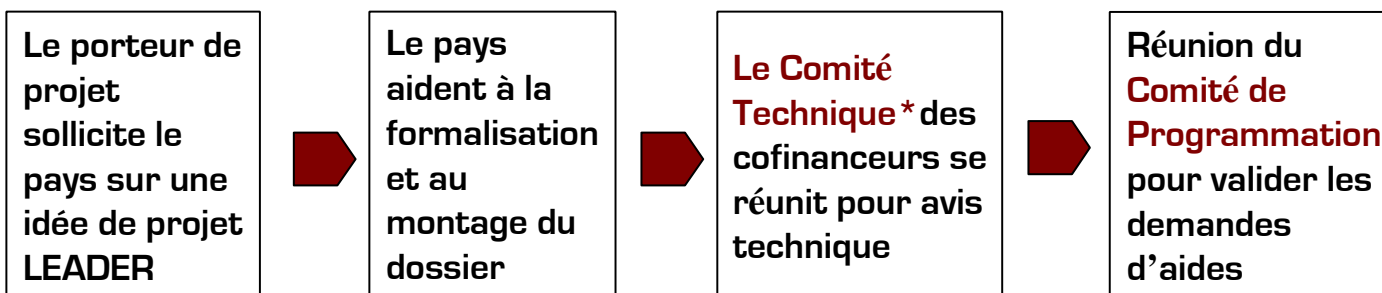
- Projets apportant une plus value à la stratégie du territoire et consistant en **une première mise en relation**
- Elaboration de schémas ou de programmes stratégiques et d'actions partagés
- Actions ayant pour objectifs d'améliorer les compétences des acteurs du territoire
- Actions collectives visant à créer ou améliorer la promotion externe des atouts du territoire représenté par les Alpes Cot(t)iennes
- Actions de promotion collective des produits, des services et des innovations

Bénéficiaires : Collectivités, Pays, Parc naturel régional du Queyras, Chambres consulaires, Collectifs professionnels ou interprofessionnels, Associations

363 k€

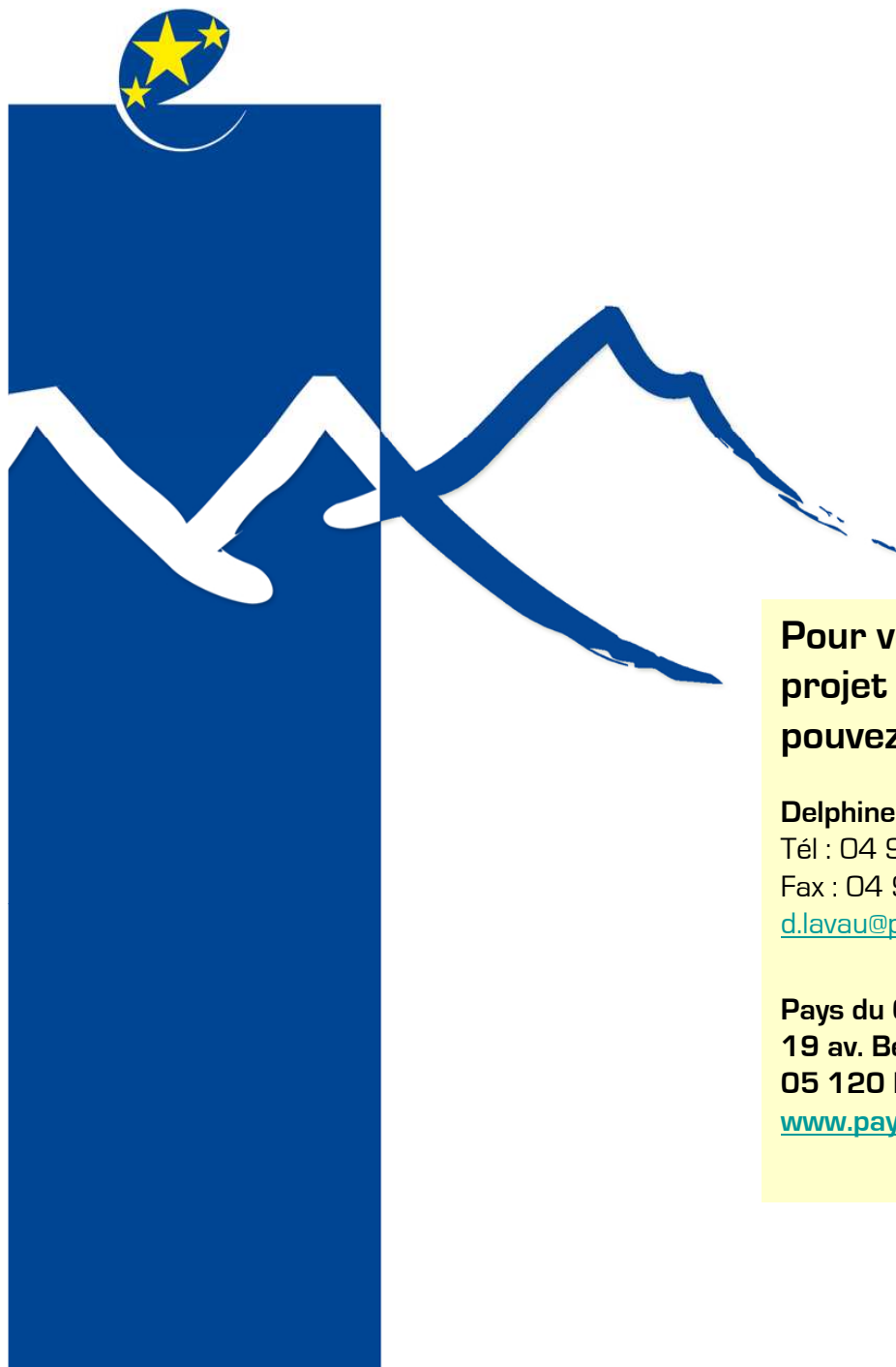


La procédure LEADER



En cas d'avis favorable, une **convention d'aide** est signée entre le porteur de projet, le GAL et l'autorité de gestion (SGAR).
L'aide est ensuite attribuée sur présentation des dépenses justifiées.

** Le Comité technique des cofinanceurs est composé des représentants de l'administration régionale, départementale et de représentants de la Préfecture des Hautes-Alpes (Service référent du programme)*



Les contacts

Pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet et bénéficier du programme LEADER, vous pouvez contacter au Pays :

Delphine LAVAU_Chargée de mission LEADER

Tél : 04 92 23 04 46

Fax : 04 92 53 98 61

d.lavau@paysgrandbrianconnais.fr

Pays du Grand Briançonnais

19 av. Beauregard

05 120 L'Argentière la Bessée

www.paysgrandbrianconnais.fr